



Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

ID : 072-217203868-20260706-26_048-DE



DEL 26-048

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE D'YVRÉ L'ÉVÊQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 23 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur JUIGNÉ Mickaël, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mickaël JUIGNÉ, André LE ROUX, Annie BLONZ, Louis MASSARD, Marie CHEVALIER, Jérôme DELISLE, Sylvie LAUTRU, Gaël PARISOT, Sabine CHÉENNE, Bertrand MUCHERY, Aube Catherine OWCZAREK, Emmanuel RUEZ, Paul DAVOY, Flavie LEPERDRIEL, Mélanie BARDONNAUD, Damien GENTILHOMME, Diane HARICOT, Julien LAUTRU, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Damienne FLEURY, Fanny PIRA, Christian POIRIER, Mélanie BOCQUENET.

EXCUSÉS : Sophie REIGNIER (pouvoir à Annie BLONZ), Thomas LEROI (pouvoir à Jérôme DELISLE), Mélanie DÉCOSSE (pouvoir à André LE ROUX)

ABSENTS :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Objet : Tarifs de location des salles communales

Rapporteur : Jérôme DELISLE

Il est proposé de revoir les modalités de réservation des salles communales, ainsi que les tarifs de location, comme suit :

Tarif par jour à compter du 1er novembre 2026

	Été (1er avril au 30 octobre)	Hiver (1er novembre au 31 mars)
Georges Brassens	600 €	Non réservable
Maison pour tous - Salle Louise Labé	120 €	220 €
Jean du Bellay avec prêt de matériel	40 €	40 €
sans prêt de matériel	Gratuit	Gratuit
Stade Ormeau (salle de réunion + coin kitchenette)	150 €	280 €

Réduction sur les tarifs de location de salle pour les yvréens

Acompte à la réservation

-50%

50%

Services associés et facturations complémentaires	
Caution location salle	2 500 €
Ménage ou pénalité si ménage non fait	150 €
Déplacement Agent non justifié	100 €
Frais de dossier	10 €
Pénalité pour nuisance (feu d'artifice, nuisances sonores...)	1 500 €

DEL 26-048

Il est rappelé que les conditions de la gratuité de la salle Georges Brassens pour les associations sont fixées par les délibérations n°24-031 du 9 avril 2024 complétée par la délibération n°25-038 du 13 mai 2025.

Au vu de ces éléments,

Vu l'avis de la commission finances en date du 10 juin 2026,

Le conseil municipal décide d'approuver les tarifs proposés à compter du 1^{er} novembre 2026.

VOTANTS : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 08 juillet 2026

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

Secrétaire de séance

Gaël PARISOT

Monsieur Le Maire,

Mickaël JUIGNÉ

